

Rappel – Ambiance & Animation dans les salles



PÔLES

- Direction Générale
- Formation & Emploi
- Clubs & Territoires
- Vivre Ensemble
- Marque
- 3x3

COMMISSIONS

- CDO
- Mini Basket
- Compétitions
- Technique
- 3x3
- Démarches clubs
- Salles et terrains

Destinataires

- Présidents et Correspondants
- Trésorerie
- Autre

Nombre de pièces jointes : 0

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un rappel réglementaire sur l'ambiance et animation des salles notamment pour les finales départementales se déroulant prochainement à Jonage.

Extrait Annuaire FFBB – 2024/2025 - Article 609 – Ambiance et Animation des salles

Afin d'encourager leurs équipes et de dynamiser les salles, les clubs de supporters ont la possibilité (si le règlement intérieur de la salle le permet) d'utiliser les éléments suivants :

- Instruments de musique dit « classique » ;
- Tambours ;
- Mini-Cornes en plastique ;
- Taps-Taps en plastique ;

[...] En dehors de la sonorisation officielle de la salle, il n'est pas permis d'utiliser des amplificateurs électroniques ;

- Les drapeaux ignifugés avec hampe en PVC ;
- Les maillots géants ;
- Tifos.

Il est rappelé que l'utilisation de ces éléments doit uniquement être réservée à ANIMER POSITIVEMENT la salle.

Certains éléments listés ci-dessous sont interdits dans les salles :

- Les engins pyrotechniques ;
- Tout système d'amplification sonore (électrique et pneumatique en particulier) ;
- Les cornes de brumes et vuvuzelas ;
- Les klaxons à vent et à air comprimé ;
- Tout objet pouvant servir d'arme par destination.

RÉDACTEUR

VÉRIFICATEUR

APPROBATEUR

Pierre-Antoine LASSELIN

Pôle Pratique & VxE

Jean-Paul KLEIN

Commission des Compétitions 5x5

Lionel SORLUT

Secrétaire Général

REFERENCE : 2025-05-19_Note_CdC 5x5_Rappel réglementaire_Ambiance Animation